

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2024

Références : P.L.C - E.L.

N° **391** - 2024

Objet : PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (SECTION COMPRISE ENTRE LA RUE LAMARTINE ET LA PLACE DE LA VERRERIE) - JUSQU'AU 15 JUILLET 2024.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté de demande initiale n°**301-2024** en date du **17 mai 2024** ;

Considérant la demande de l'entreprise **GUINTOLI** qui souhaite **réaliser des travaux d'aménagement de voirie, au droit de la rue Jean-Jacques Rousseau (section comprise entre la rue Lamartine et la place de la Verrerie) ;**

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du **24 juin 2024** ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°**301-2024** en date du 17 mai 2024, sont prorogées **jusqu'au 15 juillet 2024.**



À Couëron, le **27 JUIN 2024**

Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du **27/06/2024** au **27/08/2024**